



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 109897

Texte de la question

Mme Delphine Batho attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la situation des communes sur lesquelles sont implantées des antennes de diffusion de TDF. En effet suite à un recours de TDF auprès de l'administration fiscale concernant le calcul de l'assiette fiscale, ces communes ont subi une moins value fiscale brutale tant en matière de taxe professionnelle que de taxe foncière. Les règles en vigueur jusqu'en 2010 prévoyaient un système de compensation permettant d'étaler cette baisse sur plusieurs années qui devrait continuer de s'appliquer avec la mise en place de la nouvelle réforme de la taxe professionnelle en 2012. Pour l'année 2011, ces dispositions ne sont plus ou pas encore applicables, ce qui prive ces communes de recettes fiscales importantes, 67 000 euros pour la commune de Maisonnais dans les Deux-Sèvres, petite commune rurale. Face à cette situation, elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour compenser les pertes de recettes conséquentes et subites de ces collectivités territoriales pour l'année 2011.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109897

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5639

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)